

Sauveteur secouriste du travail

Durée : 2 jour (14 heures)

► **Formation éligible CPF :**

[code 237259](#)



Public concerné :

- Tout collaborateur, quel que soit son statut, volontaire pour assurer la mission de sauveteur secouriste du travail.

Prérequis :

- Parler, lire et écrire français

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Formateur habilité et titulaire du certificat SST, sélectionné pour ses compétences techniques et pédagogiques
- Formation présentielle alternant apports théoriques en salle et travaux pratiques sur matériel pédagogique
- Salle de formation équipée (vidéo projecteur, paperboard)
- Support de formation remis à chaque stagiaire.

Moyens de suivi de l'exécution de l'action de formation et d'appréciation des résultats :

- Organisation de la journée et application des règles de sécurité assurées par le formateur
- Signature de feuilles d'émargement contresignées par le formateur
- Mesure de la satisfaction des stagiaires à l'issue de l'action
- Remise d'une attestation de formation Certification des compétences : les candidats ayant suivi la totalité de la formation peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST. Il est obtenu dès lors que les 8 compétences visées sont acquises (mesurées selon la grille INRS). L'évaluation comprend le traitement d'une situation d'accident du travail simulée et un questionnaire de connaissances.

Le + de la formation : deux journées pour apprendre à sauver des vies et préparer la certification SST valable 2 ans.

Objectifs :

- Réaliser une action de protection adaptée à la situation sur un lieu d'accident.
- Examiner une victime afin de déceler une urgence vitale.
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.
- Secourir la victime de manière appropriée.
- Contribuer à la mise en œuvre d'action de prévention dans l'entreprise.
- Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la (des) situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

Programme :

Intervenir face à une situation d'accident du travail :

- **Situer son rôle** : le cadre juridique du rôle du SST et le champ d'intervention du SST en matière de secours.
- **Protéger** : mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations, identifier, supprimer ou isoler les dangers persistants, repérer les personnes qui pourraient être exposées au danger persistant ou y soustraire la victime sans s'exposer soi-même.
- **Examiner la victime** : rechercher, suivant un ordre déterminé, le ou les signe(s) menaçant la vie de la victime, reconnaître les autres signes l'affectant et prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre.
- **Alerter** : définir les différents éléments du message d'alerte et son destinataire en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même.
- **Secourir la victime** : choisir et réaliser à l'issue de l'examen l'action ou les actions appropriées en respectant la conduite à tenir, surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin.
- **Situer son rôle dans l'organisation de la prévention** : s'approprier les enjeux et se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise.

Contribuer à la prévention des risques professionnels :

- **Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail** : repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées, déterminer des risques et leurs dommages potentiels.
- **Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention** : supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement, transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée, proposer, si possible, des pistes d'amélioration.



Des formations cofinancées par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national «Emploi et Inclusion» 2014-2020.